

Envoyé en préfecture le 03/06/2022

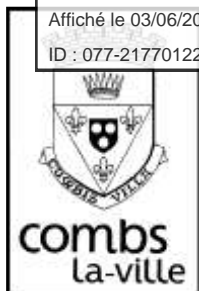
Reçu en préfecture le 03/06/2022

Affiché le 03/06/2022

ID : 077-217701226-20220530-DEL_30MAI22__4-DE

SLOW

Commune de COMBS LA VILLE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 mai 2022

Délibération n°04

Date de convocation

20.05.2022

Date d'affichage

24.05.2022

**Nombre de
Conseillers**

en exercice : 35

présents : 27

votants : 34

Objet : Actualisation annuelle du barème des ressources pour le calcul du quotient familial 2023

L'an deux mil vingt-deux, le trente mai, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur le Maire, Guy GEOFFROY.

Présents

M. G. GEOFFROY – Mme MM. SALLES – Mme J. BREDAS – Mme M. GOTIN – M. C. DELPUECH – Mme LA. MOLLARD-CADIX – M. JM. GUILBOT – Mme LM. LODE-DEMAS – M. D. VIGNEULLE – Mme M. GEORGET – M. F. BOURDEAU – Mme F. SAVY – Mme M. LAFFORGUE – M. C. LUTTMANN – Mme C. KOZAK – M. B. ZAOUÏ – M. E. ALAMAMY – M. Y. LERAY – M. C. YOUNBI NGAMO – M. J. RANQUE – Mme H. KIRCALI – M. G. PRILLEUX – Mme L. MASSE – M. S. ROUILLIER – Mme A. ADJELI – M. D. ROUSSAUX – M. P. PELLOUX.

Absents représentés

M. P. SEDARD par Mme MM. SALLES – M. J. SAMINGO par Mme M. GOTIN – Mme C. LAFONT par Mme F. SAVY – M. G. ALAPETITE par M. G. GEOFFROY – M. C. GHIS par M. E. ALAMAMY – Mme AM. BOURDELEAU LE ROLLAND par Mme C. KOZAK – Mme C. VIVIANTE par Mme LA. MOLLARD-CADIX

Absente

Mme A. MEJIAS

Monsieur Jérémie RANQUE a été élu secrétaire de séance.

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-29,

VU la délibération n°06 du 14 juin 2021 portant actualisation annuelle du barème des ressources pour le calcul du quotient familial 2022,

VU l'avis de la commission Administration Générale, Finances et Ressources Humaines,

CONSIDERANT qu'il n'y a pas lieu de revaloriser les tranches de ressources servant au calcul du quotient familial pour l'année 2023,

ENTENDU l'exposé du rapporteur,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE d'adopter au 1^{er} janvier 2023 le barème ci annexé des ressources annuelles correspondant à 10 tranches de quotient familial,

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tout acte relatif à cette décision.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont, les membres présents, signé au registre. Pour copie conforme.

Combs-la-Ville, le 30 mai 2022

Le Maire
Guy GEOFFROY

Signé

Pour : 34

Contre : -

Abstentions : -